

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
de la Haute-Savoie

Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois

**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2026.053** Séance du **VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX**  
Date de la convocation : Mardi 14 avril 2026  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire  
Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT  
Membres en exercice : 33  
Quorum : 17

29 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, PARRET Martine, CHARPENTIER Muriel, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BAUD Joël, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

GUENEZ Éric à ANTOINE Patrick, REAL-LAFRIQUE Laetitia à BREGEGERE Stéphanie, MOLS Louis-David à BOURGEOIS Florian

1 absent excusé sans pouvoir :

SILLARD Patrick

**Objet : Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Cette dernière est rendue obligatoire par l'article 1650-1 du code général des impôts. La durée de son mandat est la même que celle du conseil municipal.

La CCID a pour rôle de statuer, en collaboration avec les services départementaux des impôts, sur la valeur cadastrale des immeubles de la commune.

Elle est composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires, dont au moins un résidant hors de la commune (soit 8 titulaires et 8 suppléants respectant cette condition).

Leur nomination doit intervenir dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Afin de la constituer, la commune doit proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques de Haute-Savoie (DDFIP) une liste de seize commissaires titulaires et de seize commissaires suppléants, âgés de 18 ans au moins, inscrits à l'un des rôles des impôts locaux, « possédant les connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ».

**2026.053**

L'assemblée délibérante doit donc statuer sur une liste de 32 commissaires à proposer à la DDFIP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE : PROPOSE** la liste de Membres de la CCID suivante :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Mme PELLIER Pascale	M. VAUDAUX Jean Noël
2	Mme VOUTAY-MERMET Anne-Lise	M. GUENEZ Éric
3	M. LAMBELET Guy	Mme PARRET Martine
4	Mme FRIES Séverine	Mme PAILLASSON Isabelle
5	M. PERNAT Guy	M. ANDRIER Thierry
6	M. COLLOT Michel	M. BERTRAND Maurice
7	M. SILLARD Patrick	M. HAMONNEAU Jean-Claude
8	M. BELMAS Jean-Pierre	M. MONNIER Thierry
9	M. LAMBERT Jean-Claude	M. GAUD Julien
10	M. COIGNY Arnaud	M. ROGUET Marc
11	M. BARONNET Eddy	Mme LATTANZIO Katia
12	Mme RICHARD Patricia	M. BARDINET François
13	Mme NOURRY Alexandra	Mme FENEUL Véronique
14	Mme GAUD-DAVIET Martine	M. MERMET Louis
15	M. BARBERIS Pier Luigi	M. FRIES Marc
16	M. MAZZEO Sébastien	M. DEDEIRE Eric

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance  
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 28 avril 2026  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 30/04/2026



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.